REGLEMENT INTERIEUR « 2º Baie-Mahault Chess School Challenge » du 23/11/25

Article I : Présentation et Organisateur

L'Echecs Club de Baie-Mahault organise son **2**^e **Tournoi Rapide Baie-Mahault School Challenge** d'échecs à la salle du P.E.S.R. Rue du Bois d'Inde à Belcourt, Baie-Mahault. Ce tournoi est homologué par la FFE sous le numéro 69676 et par la FIDE.

Il est réservé aux joueurs de moins de 18 ans ayant une licence A ou B.

Article 2: Droits d'inscription

Le droit d'inscription est 10 € pour les jeunes (moins de 18 ans). Ces droits sont majorés à 15 € à partir du 18 novembre 2025.

Article 3 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu applicables sont celles en vigueur au dernier congrès de la FIDE et reprises dans la dernière version du Livre de l'Arbitre de janvier 2025. L'annexe A5 des Règles du Jeu est applicable pour l'ensemble du tournoi.

Seuls les joueurs ayant pointés, fait contrôler leur licence sont appariés à la 1ère ronde. Tout joueur préinscrit arrivant en retard ne sera apparié qu'à partir de la 2^e ronde, sous réserve que les appariements n'aient pas été publiés, et qu'il ait fait contrôler sa licence.

Les joueurs sont appariés au système Suisse intégral (Règles C.04 FIDE) avec le logiciel PAPI

Article 4 : Cadence et nombre de rondes

Le Tournoi se déroule en 9 rondes à la cadence de 12mn + 3 sec/coup pour toute la partie.

Article 5 : Pointage et Horaires

7h45 : Pointage et vérification des licences	12 : 30 - 13 : 30 Pause déjeuner		
1 ^{ère} ronde : 8 : 30 – 9 :00	6e ronde : 13 : 30 - 14 : 00		
2 e ronde : 9 : 20 - 9 : 50	7 e ronde : 14: 20 - 14: 50		
3 e ronde: 10:10-10:40	8 e ronde : 15 : 10 - 15 : 40		
4 e Ronde : 11:00 - 11:30	9º ronde : 16 : 00 – 16 : 30		
5 e ronde : 11 : 50 - 12 : 20	17h00 : Remise de prix		

Article 6 : Classement, départages et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. **1pt** (gain), ½ pt (nulle), **0** pt (perte). Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, puis le Buchholz, puis le cummulatif.

Les prix seront attribués à la place réelle.

Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Article 7 : Délai de forfait

Le délai de forfait est de 10 min.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nullité) indique le résultat de la partie à l'arbitre. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier. L'absence de résultat à l'arbitre peut être sanctionné d'un double forfait.

Article 9 : Appareils électroniques et communication

Les téléphones mobiles et/ou tout autre moyen électronique de communication (montres connectées, ...) ou d'analyse sont interdits sur le lieu de la compétition, mais sont tolérés complètement éteints et rangés dans un sac.

Tout son émis (sonnerie, alarme, vibreur, ...) ou toute manipulation d'un tel appareil entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

Article 10 : Conduite des joueurs

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur le jeu d'échecs et sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'échecs. Tout manquement peut être sanctionné.

Le résultat de chaque partie doit être acquis loyalement à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Il est interdit de parler et/ou de commenter des parties en cours.

Article 11 : Arbitrage

Le tournoi sera arbitré par Hamadou SALIHOU (AFO1).

Tous les participants et les spectateurs au tournoi s'engagent à respecter le présent règlement.

L'arbitre principal : L'organisateur :

Hamadou SALIHOU Axel BERNARD